

#GrandeCause
#GestesQuiSauvent

La Grande Cause Nationale 2016 Adoptons «les comportements qui sauvent» le samedi 12 novembre

Point presse - Saint-Lô , jeudi 3 novembre 2016



ENTRÉES-VOUS aux
#comportementsquisauvent

avec les sapeurs-pompiers
dans tous les centres de secours
de la Manche

9h à 12h

Également entre 14h et 17 h

Leclerc Agneaux
Carrefour Avranches
Leclerc Granville
Auchan La Glacerie
CC Les Eléis Cherbourg

GRATUIT
et sans inscription

RDV le 12 novembre



Plus d'infos : www.sdis50.fr



Informez-vous, formez-vous :
www.comportementsquisauvent.fr



Contact **presse**

Clémence JACQUINOT

Tél : 02 33 75 46 41
Port : 06 89 10 15 53
clemence.jacquinot@manche.gouv.fr

Valérie DESQUESNES

Tél : 02 33 75 48 82
Port : 06 89 10 15 54
valerie.desquesnes@manche.gouv.fr



manche.gouv.fr

Grande cause nationale 2016 : s'informer et se former

En mai 2016, les Sapeurs-pompiers de France, la Croix-Rouge française et la Protection Civile, trois acteurs associatifs majeurs de la prévention des risques et de l'action de secours, se sont vus décerner par le Premier ministre le label « Grande cause nationale » pour leur projet collectif : « Adoptons les comportements qui sauvent ».

L'objectif de cette démarche commune est de mettre l'accent à la fois sur les comportements préventifs et sur les gestes de premiers secours. Renforcée par l'expression impérative « Informez-vous, formez-vous », la signature « Adoptons les comportements qui sauvent » est une interpellation forte adressée aux citoyens.

La Grande cause nationale est un tremplin pour généraliser la sensibilisation aux gestes et comportements qui sauvent mais aussi développer une véritable culture de sécurité civile.

De par son soutien à la cause « Adoptons les comportements qui sauvent », le Gouvernement démontre son engagement et sa solidarité à nos côtés.

Le citoyen premier maillon de la chaîne de secours

Face à un contexte où les douloureux évènements tels que les attentats mais aussi les violents orages, inondations et feux de forêts, frappent régulièrement, de nombreux citoyens ont exprimé le besoin d'être formés aux comportements qui sauvent.

Témoin en situation de crise ou d'accident, le citoyen est le premier à déclencher l'alerte jusqu'à l'arrivée des secours (délai moyen de 12 minutes). Tous, à notre niveau, nous pouvons nous engager et adopter des comportements solidaires et responsables.

Premiers maillons de la chaîne de secours, les citoyens doivent et peuvent devenir acteurs de leur propre sécurité. L'objectif de cette Grande cause nationale 2016 vise justement à permettre à chaque citoyen de savoir anticiper, réagir à bon escient et connaître les comportements pour se protéger ou les gestes pour sauver.

Action de sensibilisation dans la Manche

12 novembre : « samedi qui sauve ».

Pour rappel, la campagne des « gestes qui sauvent », à l’initiative du ministère de l’Intérieur, a été déployée sur les week-ends du mois de février sur l’ensemble du territoire, à la suite des attaques de Paris et Saint-Denis (93).

Dans la Manche, près de **2000 personnes** ont ainsi été formées.

Fort de ce succès, le collectif organise de nouvelles sessions cet automne.

Tableau des actions prévues dans le département de la Manche, le samedi 12 novembre 2016 :

Site	Horaires	Encadrement des actions «Gestes qui sauvent»	Encadrement des actions «comportements qui sauvent»
Dans les 48 centres de secours du Département	9h00 - 12h00	Service Départemental d’Incendie et de Secours // Union Départementale des Sapeurs Pompiers	Service Départemental d’Incendie et de Secours // Union Départementale des Sapeurs Pompiers
Avranches - Hyper Carrefour	14h00 - 17h00	Croix Rouge	Service Départemental d’Incendie et de Secours // Union Départementale des Sapeurs Pompiers
Granville - Hyper Leclerc	14h00 - 17h00	Association Départementale de Protection Civile 50	Service Départemental d’Incendie et de Secours // Union Départementale des Sapeurs Pompiers
Cherbourg - Les Eleis	14h00 - 17h00	Association Départementale de Protection Civile 50	Service Départemental d’Incendie et de Secours // Union Départementale des Sapeurs Pompiers
Cherbourg/La Glacerie - Hyper Auchan	14h00 - 17h00	Croix Rouge	Service Départemental d’Incendie et de Secours // Union Départementale des Sapeurs Pompiers
Agneaux - Hyper Leclerc	14h00- 17h00	Association Départementale de Protection Civile 50	Service Départemental d’Incendie et de Secours // Union Départementale des Sapeurs Pompiers

Fiches réflexes

L'INCENDIE DOMESTIQUE

En 2014 ce sont plus de 72 414 incendies domestiques qui se sont produits causant près de 800 décès et plus de 10 000 blessés. 80 % de ces décès sont dus à l'intoxication par la fumée.

Un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes (1/4 étant déclenché par un accident électrique). Seconde cause de mortalité par accident domestique chez les enfants de moins de 5 ans. 7 incendies sur 10 se déclarent le jour. 7 incendies mortels sur 10 se déclarent la nuit.

Source : étude SDIS 2015, sur chiffres 2014, Ministère de l'Intérieur

Comment prévenir ce risque ?

- S'équiper de détecteurs de fumée et vérifier l'état des piles régulièrement
- Choisissez des blocs multiprises aux normes NF et respectez les puissances maximales indiquées
- Faire vérifier régulièrement les installations électriques
- Surveiller les appareils électriques ou électroménagers en marche
- Surveiller les aliments sur le feu
- Ne pas poser de linge sur un radiateur ou un appareil électrique en marche
- Eteindre avec soin bougies et cigarettes
- Faites ramoner les conduits de cheminée et de poêle au moins une fois par an
- Ne pas fumer au lit
- Mettre en place au sein de la famille, la conduite à tenir, le cheminement possible en cas d'incendie

Que faire en cas d'accident ?

1. L'évacuation : si l'incendie se déclare chez soi sans pouvoir l'éteindre immédiatement :

- Évacuer les lieux
- Ne jamais prendre l'ascenseur
- Ouvrez la porte avec précaution sans la relâcher. Soyez prêt à la refermer si de la fumée entre brutalement.
- Fermer la porte derrière vous pour retarder la propagation du feu et des fumées
- Sortir par l'issue la plus proche
- Contactez dans tous les cas les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou 112

2. Une fois à l'extérieur :

- Se rendre au point de rassemblement éventuellement déterminé avec les membres de votre logement et vérifier que personne ne manque à l'appel
- Souvenez-vous que la fumée tue ; ne retournez jamais dans un logement en feu : « Là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller ».

3. Si la fumée vous empêche d'évacuer, confinez-vous en calfeutrant la porte avec des linges de préférence humides. A l'arrivée des secours, manifestez-vous à la fenêtre. Si l'incendie se déclare dans un autre logement ou dans les parties communes de l'immeuble :

- Rester chez soi
- Fermer la porte de votre appartement, la mouiller et la calfeutrer avec un linge humide

Attention : ouvrir une porte avec précaution : se mettre à genoux et commencer par l'ouvrir de quelques centimètres, sans chercher à passer la tête, et en se tenant prêt, immédiatement, à bien la refermer.

L'HEMORRAGIE

Comment prévenir ce risque ?

- Ne pas laisser d'objets coupants à portée des enfants (ciseaux, rasoir...)
- Être vigilants au moment du maniement d'objets coupants

Que faire en cas d'accident ?

- Exercer une pression directement sur la plaie
- Allonger la victime en position horizontale
- Alerter ou demander à quelqu'un d'alerter les secours
- Si la plaie continue de saigner, la comprimer encore plus fermement et poursuivre jusqu'à l'arrivée des secours
- Pour prévenir les secours, appliquer un pansement compressif pour remplacer la compression manuelle
- Se laver les mains après avoir effectué ces premiers secours

LE PSC 1, QUESACO ?

- Formation simple et courte, la formation prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) est ouverte à tous, à partir de 10 ans, et ne nécessite aucune formation préalable. Quels que soient votre âge, votre profession et votre condition physique, vous pouvez apprendre à secourir votre prochain.
- Au cours de cette journée de formation, vous apprendrez des gestes simples à travers des mises en situations : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours, etc.
- Rendez-vous sur www.comportementsquisauvent.fr pour connaître les différents points de formations les plus proches de chez vous !

Informations Pratiques

Les membres du collectif

Les Sapeurs-pompiers de France, la Croix-Rouge française et la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), mènent d'ores et déjà des actions de prévention et de formation sur l'ensemble de ces risques, grâce à un maillage territorial fort, organisé et performant.

La Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France :

La France comptait, en 2015, 194 000 sapeurs-pompiers volontaires et 41 000 sapeurs-pompiers professionnels. On dénombre 4,45 millions d'interventions et 3,5 millions de vic-times prises en charge. Le secours à personne représente plus des trois quarts des interventions, suivi des incendies ou encore des accidents de la circulation. Par ailleurs, les sapeurs-pompiers délivrent 100 000 formations PSC 1 chaque année grâce à leurs 22 118 formateurs.

La Fédération Nationale des sapeurs-pompiers de France réunit plus de 268 000 sapeurs-pompiers : professionnels, volontaires, jeunes, anciens ou encore militaires. Elle a pour missions la défense des droits et des intérêts des sapeurs-pompiers, le développement de la vie associative, tant au service des sapeurs-pompiers qu'au service de la population, ainsi que la gestion de l'action sociale au profit des sapeurs-pompiers.

La Croix-Rouge Française :

Créée en 1864, la Croix-Rouge française est l'une des premières des 189 sociétés nationales qui rassemblent aujourd'hui 97 millions de personnes dans le monde autour de ses sept principes : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité, universalité.

Avec plus de 9 000 intervenants secouristes et plus de 2 800 formateurs partout en France, la Croix-Rouge française est un acteur incontournable de la formation aux premiers secours du grand public. Depuis 2008, l'association s'est donné une priorité : responsabiliser les citoyens afin que chacun puisse passer du statut de victime potentielle à celui d'acteur responsable de sa propre sécurité et de celle de ses proches.

La Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC) :

Créée officiellement en 1965 à l'initiative du Général De Gaulle, la FNPC est reconnue d'utilité publique depuis 1969. En 2016, les 95 associations départementales (ADPC) qui sont affiliées à la FNPC représentent sur toute la France (métro-pole + outre-mer) plus de 12 000 secouristes.

La FNPC est un acteur reconnu dans les 3 domaines d'actions que sont sa contribution aux opérations de secours, la formation aux premiers secours du grand public et la formation professionnelle, l'action solidaire et sociale. En s'appuyant sur les ADPC et sur l'engagement et les compétences de ses bénévoles, la FNPC est un acteur de la protection des civils et permet, par le biais de l'initiation à la protection et aux gestes de sauvegarde, une sensibilisation efficace à la culture du risque.



Contact **presse**

Clémence **JACQUINOT**

Tél : 02 33 75 46 41
Port : 06 89 10 15 53

clemence.jacquinot@manche.gouv.fr

Valérie **DESQUESNES**

Tél : 02 33 75 48 82
Port : 06 89 10 15 54

valerie.desquesnes@manche.gouv.fr



manche.gouv.fr